



## 8 mars 'Journée internationale de luttes des femmes pour l'égalité des droits'

Le voile est le symbole de la ségrégation sexuelle. Des millions de femmes dans le monde, même les fillettes, sont forcées de le porter souvent sous menace de mort.

### DES FEMMES SANS VOILE D'AUBERVILLIERS (93) S'EXPRIMENT

#### Le voile est-il une particularité musulmane ?

**NON !** Toutes les religions monothéistes l'ont imposé pour justifier la domination masculine (patriarcat). Ainsi au XIIème siècle avant J-C, le roi d'Assyrie rend le port du voile obligatoire. S'il n'y a pas de prescription du voile dans la Bible hébraïque, la tradition juive a longtemps considéré que les femmes devaient se couvrir les cheveux. Dans la religion chrétienne, c'est Saint-Paul au 1er siècle, qui rend obligatoire pour les femmes de se couvrir la tête pour prier, quel que soit le lieu. C'était un préalable à la relation entre la femme et Dieu ; ce n'est qu'en 1964 que le pape a levé cette obligation. Dans le Coran, aucune sourate n'impose aux femmes de se couvrir la tête mais nombre de religieux fondamentalistes et d'Etats musulmans ont entériné cette coutume patriarcale.

#### Les femmes musulmanes ont-elles toujours porté le voile ?

**NON !** En France, nous avons connu plusieurs générations de musulmanes sans voile. Son apparition est très récente. Le voile a été porté d'abord par les jeunes filles sous influence de l'islamisme radical. Elles ignoraient que, même dans les pays musulmans, les femmes ont su se libérer du voile dès 1923 en Egypte, 1926 en Turquie, 1928 en Afghanistan, 1935 en Iran, 1956 au Maroc, 1957 en Tunisie et 1962 en Algérie. C'était une période marquée par une ouverture à la modernité qui allait de pair avec les luttes pour les libertés et l'égalité.

#### Quand est apparu le voile actuel dans le monde ?

Le voile a toujours été imposé par la loi dans de nombreux Etats, comme l'Arabie Saoudite et les pays du Golfe. Il a toujours été une revendication essentielle du mouvement des Frères musulmans. La création d'un état théocratique en Iran en 1979 et la prise de pouvoir par les talibans en Afghanistan ont conduit à la radicalisation de la religion dans les pays musulmans et puis en Occident. Le voile actuel est l'uniforme de l'islam radical. En France son apparition a donné lieu à la loi du 15-03-2004 qui interdit le voile à l'école mais pas à l'université, la loi du 11-10-2010 se limite à interdire le voile intégral dans l'espace public : deux lois inachevées aux dépens de l'égalité et du vivre-ensemble.

#### Que cache le voile actuel ?

**Voile « c'est mon choix »** Il est le symbole de l'inégalité entre les femmes et les hommes. Cela s'appelle du sexisme. Consentir à le porter est une obéissance déguisée en liberté de choix : on est plus dans l'interprétation radicale de la religion que dans la spiritualité.

**Voile « défi »** En France, certaines se voilent pour affirmer une identité en résistance à la culture dominante. Là aussi elles font, à leur insu, la promotion de leur aliénation. Quant à celles qui vont jusqu'à porter le niqab dans l'espace public, elles véhiculent une image violente et archaïque de la subordination de la femme.

**Voile « contrainte »** Nombre d'adolescentes témoignent porter le voile comme moyen d'échapper aux harcèlements des garçons et/ou à une obligation familiale.

#### Qui doit protéger les mineures en cas de maltraitance ?

On serait en droit d'espérer que notre Etat protège pour le moins les mineures d'une telle maltraitance, que la laïcité n'évince pas les valeurs fondamentales **-dont l'égalité-** au nom de la liberté de conscience pour les musulmanes de France et que l'Etat mette en application la résolution 1464 du 4-10-2005 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui stipule «7-4 à veiller à ce que la liberté de religion et le respect de la culture et de la tradition ne soient pas acceptés comme des prétextes à la justification des violations des droits des femmes, y compris lorsque des filles mineures sont contraintes de se soumettre à des codes religieux (y compris les codes vestimentaires), (...)».

### L'Etat n'est-il pas le garant de l'égalité des sexes et de notre liberté ?

Le Collectif «Femmes sans voile d'Aubervilliers» 8 mars 2015



Aubervilliers 2014